

La Ville de Magog adhère au Fonds des municipalités pour la biodiversité

Magog, le 6 février - La Ville de Magog est heureuse d'annoncer son adhésion au Fonds des municipalités pour la biodiversité, une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Québec (SNAP Québec) et de la Fondation de la faune du Québec.

En adhérant au Fonds, la Ville s'engage à verser chaque année l'équivalent de 1 \$ par ménage, soit la somme de 15 212 \$ en 2020. Ce montant sera bonifié de 31,25 % par la Fondation de la faune du Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Les sommes déposées par la Ville dans le Fonds sont cumulatives et réservées pour des projets visant la conservation du territoire ou la protection de l'habitat d'espèces fauniques à Magog.

La mairesse de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm, explique que « par cet engagement, la Ville pose un geste supplémentaire pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation des milieux naturels et la perte de la biodiversité sur notre territoire. Les sommes accumulées dans le Fonds serviront à réaliser davantage de projets de protection et de conservation de milieux abritant notamment des espèces menacées. Les activités liées à la préservation de la faune et de la flore du marais de la Rivière aux Cerises sont un exemple du type d'activités qui peuvent être réalisées avec les Fonds réservés. Nous sommes conscients du rôle important que nous pouvons jouer en tant que municipalité puisque nous connaissons bien notre territoire et les trésors que nous devons protéger pour que les générations futures aient le plaisir d'en profiter comme nous. »

À propos du Fonds des municipalités pour la biodiversité

Le Fonds des municipalités pour la biodiversité est une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, réalisée en partenariat avec la Fondation de la faune du Québec. Appuyé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vise notamment la protection des espaces naturels dans les milieux urbanisés. Il est destiné aux villes qui souhaitent se donner les moyens de lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité.

Ainsi, chaque municipalité adhérente s'engage à verser 1 \$ par année et par foyer dans le Fonds qui lui sera réservé et grâce auquel elle pourra accumuler les sommes nécessaires à la réalisation de projets de protection des milieux naturels et conséquemment de la biodiversité.

- 30 -

Sources et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 350

Isabelle Bérubé
Fonds des municipalités pour la biodiversité pour la
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
438 521-7207
isabelle@snapquebec.org

